



Procès-Verbal

Assemblée du Conseil Général – 1426 Corcelles-près-Concise

Lundi 18 décembre 2023 - 20h00

Le Président Didier Bourgeois souhaite la bienvenue à tous et déclare l'assemblée ouverte.

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté, sans modification.

2. Appel.

34 personnes sur 40, selon la liste du registre, répondent à l'appel. Une personne est absente, et cinq personnes sont excusées. Le quorum étant atteint, la séance peut donc avoir lieu valablement.

Pas d'auditeur dans la salle.

Un invité, Le Préfet M. Fabrice Neyroud est présent.

3. Assermentations. 2 assermentations : Philippe Humbert, et David Humbert.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 19 juin 2023.

(Il ne sera pas procédé à sa lecture, sauf demande expresse.) Le procès-verbal du 19.06.2023 est adopté à l'unanimité, avec des modifications et corrections dans les paragraphes 2, 5, 6, 10 et 12a, comme indiqués par Mme Dénervaud et M Di Gruttola. (Le PV modifié est disponible dans le bureau et sur le site officiel de la commune <https://www.corcelles-concise.ch/>).

5. Communications du bureau.

Le Président prend la parole et présente les points suivants :

a. Les élections de la Municipalité sont bien déroulées ; nous avons trouvé trois nouveaux municipaux, et le Président leur souhaite la bienvenue. Ils ont été assermentés et ont pu exercer comme municipaux sur le budget 2024.

Le président relate une partie de son allocution lors de l'assermentation des nouveaux municipaux :

'Ces élections étaient délicates vu le contexte dans lequel elles ont été nécessaires. Vous le savez, pour qu'un groupe fonctionne de manière harmonieuse et efficace, il vous faudra respecter certains principes de base qui précédemment, n'avaient malheureusement pas tous forcément été mis en œuvre.

Permettez-moi de vous en rappeler quelques fondamentaux, qui participeront certainement à la bonne gouvernance de votre municipalité.

1. La collégialité : C'est ensemble que l'on bâtit des projets, ceux-ci sont amenés par le municipal responsable mais la prise de décision collective est primordiale pour ne pas

concentrer le pouvoir en une seule main. Il s'agira parfois de défendre un projet qui ne vous est pas des plus agréable mais reflètera la position commune de la municipalité.

2. Le respect : Le respect de ses collègues, du personnel communal et administratif est une chose fondamentale, celui des administrés également. C'est ainsi que l'on obtiendra la confiance nécessaire de chacun.

3. La discrétion : Le devoir de réserve absolument nécessaire au bon fonctionnement non seulement du collège, mais également à celui de toute la collectivité. Il renforce également la confiance des usagers envers les institutions plutôt que de les discréditer.

4. La récusation : Le nécessaire devoir de récusation peut être légitimé en cas de conflit d'intérêt manifeste, il faudra en faire usage avec discernement et fermeté.

5. La bonne gouvernance : Celle-ci implique que le futur syndic qui sera élu prochainement gère son équipe de manière précise et en toute intégrité. Il (elle) possède le droit de surveillance sur les branches de l'administration de notre commune et de plus sera considéré comme le représentant officiel de notre village.

Cette charge de représentation supplémentaire implique une disponibilité conséquente qu'il sera bon de considérer lors de la nouvelle répartition des tâches au sein de votre collège.

Pour conclure, je réitère mes félicitations aux trois nouveaux élus et forme mes vœux de succès à chacun d'entre vous. Je vous remercie personnellement et également au nom du Conseil Général que je représente ici. Un grand merci de votre engagement pour la vie de notre village, de notre société, il contribuera certainement à la poursuite d'une vie harmonieuse et paisible dans un pays en paix.'

b. Le dépôt des listes pour l'élection d'un(e) Syndic aura lieu le 08 janvier, 2024.

c. La mission du préfet s'achève maintenant ; au nom du Conseil, Le Président remercie M Neyroud pour son action, et il remercie le Conseil d'État de l'avoir mis à notre disposition pour remettre le train sur les rails. Il note que la prestation qui a été effectuée par M Neyroud était effectuée à la charge de l'État de Vaud, et ne coûtera rien à notre Commune.

6. Préavis N° 01 / 2023-2024 : Budget pour l'exercice 2024

Rapport de la commission de gestion (*David Castella, rapporteur*).

Le Président lit la partie du préavis concernant les investissements (qui ne font pas partie du budget), et il lit la conclusion (comme écrit dans le préavis inclus dans le carnet de convocation).

David Castella lit et présente le rapport de la commission ; parmi les remarques dans le rapport :

'La Commission a pris acte de l'engagement d'une archiviste avec un contrat de travail à durée déterminée, devant le refus de la municipalité de communiquer le coût de cette prestation qui était hors budget en 2023, la commission propose au conseil général

La motion suivante :

La fin de l'engagement du contrat de travail à durée déterminée est fixée au 30 juin 2024, ce type de contrat ne peut être prolongé que sur une durée de deux ans à dater de sa signature.

Si la Municipalité souhaite prolonger ce contrat elle devra présenter au Conseil Général de juin 2024 un préavis l'informant sur les points suivants :

-état à cette date de l'avancement des travaux de classement.

-demander un budget pour les frais éventuels de reliure ou de protection des documents.

-présenter à la commission de gestion les travaux effectués à ce jour et organiser un rendez-vous sur place avec l'archiviste et (la ou) le municipal responsable. Permettre à la commission de prendre connaissance du contrat de travail qui la lie à notre commune. Le prix de l'heure sera mentionné à la commission. Il est bien clair que ce renseignement ne pourra être divulgué au Conseil Général mais uniquement utilisé comme élément de réflexion à la commission pour l'aider à établir son rapport final. A ce titre il est bon de rappeler que les membres de la commission de gestion ont un droit plus étendu que les autres conseillers communaux, mais que leur devoir de réserve à la divulgation d'informations confidentielles est d'autant plus important.'

En conclusion, La commission propose la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CORCELLES-PRES-CONCISE

- vu le préavis n°1/2023-2024 de la Municipalité ;
- entendu le rapport de la Commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- d'approuver le budget 2024 de la commune de Corcelles-près-Concise tel que présenté et prévoyant un excédent de charges de CHF 85'150.00.

Le Président ouvre la discussion.

Vincent Jaquet, Vice-Syndic, pour la Municipalité, répond qu'il remercie la commission pour son travail. À la séance du 4 décembre il a été expliqué à la commission que le contrat de travail de l'archiviste a été prolongé pour 6 mois, pour échéance à fin mars 2024. Il explique que le salaire de l'archiviste est inclus dans les salaires mentionnés dans le budget 2024, parmi la masse salariale. Il explique également que la Municipalité n'a pas le droit de communiquer le salaire d'un de ses employés.

David Castella dit qu'on est OK avec la masse salariale, mais qu'on veut savoir combien ça coûte pour les archives. Frédy Stoll soutien la réflexion de la commission. David Castella dit encore qu'on ne désire pas savoir le salaire d'un employé. Pascal Di Gruttola demande si l'on ne peut pas savoir simplement le budget global pour le projet, sans connaître le salaire.

Olivier Golay dit qu'on veut savoir combien coute ce poste pour effectuer le travail. Le président clos la discussion. Le président demande un vote pour définir si le CG exige un préavis supplémentaire, pas pour le salaire mais pour les coûts globaux. La motion recommandée par la Commission de gestion va être mise dans le PV. Au vote la motion est acceptée.

Le président clos la discussion. Le président demande un vote pour si on exige un préavis supplémentaire, pas pour le salaire mais pour les coûts globaux. Ce vote est adopté à la majorité des voix, sans avis contraire et avec une abstention. (La motion recommandée par la Commission de gestion est inclus dans ce PV.)

Ensuite, le président met le préavis lui-même au vote. Le préavis N°01/2023-2024 est adopté à la majorité des voix, sans avis contraire et avec une abstention. Le budget 2024 est adopté.

7. Préavis N° 02 / 2023-2024 : Demande de crédit à hauteur de CHF 38'000.00 pour la réalisation de la mise en séparatif des conduites EU/EC, En Colache Sud

Rapport de la commission de gestion (*David Castella, rapporteur*).

Le Président lit les paragraphes suivants du préavis N°02/2023-2024 : 1.3 | 2.1 | 2.2 | 2.4 | 3.1 | 3.2 | 3.3 | 4.1 | 4.2 | 5.1 | 5.2 (comme détaillés et inclus dans le carnet de convocation).

David Castella lit et présente le rapport de la commission :

La commission a pris acte des travaux exécutés sans autorisation au point 3.2.

Ce dysfonctionnement a conduit à des travaux qui ont déjà été réalisés en grande partie par une entreprise et la commission ne peut que demander au conseil d'accepter le crédit.

Elle exige à l'avenir que les procédures d'attribution soient respectées dans un cadre légal.

La commission propose la décision suivante :

Le Conseil Général de Corcelles-près-Concise

- Vu le préavis no 2/2023
- Entendu le rapport de la commission ad'hoc
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- D'accepter la finalisation des travaux tels que décrits dans le présent préavis.
- D'approuver telle que présentée la demande de crédit à hauteur de CHF 38'000.00 pour la réalisation de la mise en séparatif des conduites EU/EC du quartier En Colache Sud.
- D'approuver le financement de ce montant par la trésorerie courante et son amortissement sur 30 ans.

Le Président ouvre la discussion.

Philippe Humbert dit qu'il croit qu'il y a une confusion à la Municipalité, et que M Jaquet n'a pas tout compris ; il explique qu'il y avait une mise à l'enquête pour le PGE, qui était adoptée et mise en place et qui fonctionne ; par contre, la loi pour la protection contre les pollutions, dit à l'article 25 que 'sont réservés les adaptations imposées par la géologie' ; de ch. 4 : 'les communes peuvent dispenser d'enquête les objets de minime importance' ; par exemple des tuyaux d'eau de 200 m. sur un PGE qui concerne toute la commune, et au point 8 : la commune tient à jour le plan des canalisations tel que construites.

Claude Daerendinger confirme ce qu'a dit M Philippe Humbert : 'il m'a demandé, j'ai dit oui et il y avait les bonnes conditions météo pour le faire' ; il dit qu'il avait été avisé.

Vincent Jaquet dit que la commune est compétente pour tout ce qui touche à la zone du village, mais tout ce qui touche à la zone agricole est de la compétence du canton. De plus, tous les aménagements d'équipements publics, y compris en zone du village, doivent être mis sous enquête publique ; pour mettre en conformité ces tuyaux ce préavis est la seule solution. Il précise que la Municipalité n'a jamais décidé d'effectuer les travaux mais que la Municipalité avait décidé d'entreprendre des devis, et qu'il y a une différence entre devis et travaux.

Le président clos la discussion et met le préavis au vote. Le préavis N°02/2023-2024 est adopté à la majorité des voix, sans avis contraire, et avec deux abstentions. Le préavis est accepté.

8. Préavis N° 03 / 2023-2024 : Demande de crédit à hauteur de CHF 45'000.00 pour la réalisation de l'étude préalable pour la réfection de la place du village

Le Président lit les paragraphes suivants du préavis N°03/2023-2024 : 4.1 | 4.2 | 5.1 | 5.2 du préavis (comme dans le carnet de convocation).

Patricia Aeschmann (*rappotrice, Commission 'Réfection et rénovation place du village'*) lit et présente le rapport de la commission.

La commission recommande d'accepter le préavis N° 3/2023-2024.

LE CONSEIL GENERAL DE CORCELLES-PRES-CONCISE

- Vu le préavis N° 3/2023-2024
- Entendu le rapport de la Commission ad'hoc
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- D'approuver telle que présentée la demande de crédit à hauteur de CHF 45'000.- pour la réalisation de l'étude préalable pour la réfection de la place du village ;
- D'accepter de financer ce montant par la trésorerie courante ;
- D'accepter d'amortir cette dépense entièrement l'année de sa réalisation par un prélèvement sur fonds de réserve pour travaux et acquisitions futures compte N° 2820.03.

Le Président ouvre la discussion.

Hans-Ruedi Daerendinger se dit chifonné par le prix « exorbitant » de CHF 45000.00, se demandant s'il s'agit bien d'un prix uniquement pour une simple étude sans mise à l'enquête un prix pour une simple étude sans mise à l'enquête.

Vincent Jaquet répond qu'effectivement il s'agit d'une étude préalable, et qu'il n'y a pas d'enquête publique prévue dans ce préavis. Il dit que la somme est conséquente et apparaît assez chère. Il dit qu'on a mis de la marge, et qu'on ne doit pas tout dépenser. On ne veut pas dépasser le budget. On veut avoir un projet qui est cohérent, avec des variantes qui sont réalisables par rapport à notre budget. Il explique aussi qu'il devrait être question de séances participatives animées par le bureau d'architecte, c'est une réelle plus-value aux yeux de la Municipalité, qui engendre inmanquablement un certain coût.

Svenja Knecht se pose la question de savoir si on a demandé à plusieurs architectes, ou des jeunes étudiants, moins chers. Il lui est répondu qu'il y a eu une seule demande d'offre pour l'heure.

Intervention de Philippe Humbert pour expliquer qu'il y a un problème de gérance entre la commission et la Municipalité, notamment du fait que cela n'est pas à la commission de présenter le projet et de proposer un préavis. Vincent Jaquet répond que c'est la commission qui va suivre le projet tout le long de sa vie ; mais en revanche c'est bien la Municipalité qui va venir devant le CG pour proposer un projet. Il dit qu'on se voit, on échange, mais ce n'est pas la commission qui fait le projet de la Municipalité. C'est la Municipalité qui fait le projet avec et en concertation avec la commission.

David Castella nous rappelle que :

'L'objectif premier des commissions de surveillance est d'évaluer la gestion opérée par la Municipalité et ainsi mettre en lumière d'éventuelles insuffisances ou pistes d'amélioration dans la conduite de ses politiques publiques. Pour ce faire, elles doivent suivre de manière soutenue et approfondie l'action de la Municipalité et de son administration.'

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/territoire/communes/affaires_communales/fichiers_pdf/191015-VD-guide-surveillance.pdf

Le président clos la discussion et met le préavis au vote. Le préavis N°03/2023-2024 est adopté à la majorité des voix, sans avis contraire et avec huit abstentions. Le préavis est adopté.

9. Communications de la Municipalité

Le Vice-Syndic Vincent Jaquet prend la parole et présente les points suivants :

a. La commune de Concise a entrepris des travaux sur la route de la station de l'épuration ; ces travaux ont débordé un bout sur le territoire de Corcelles, et un bout de goudron doit être réfectionné, à charge de Corcelles-Concise.

b. Le chauffage à mazout dans la maison des Archives, 18 Au Village, a rendu l'âme, et il a fallu le remplacer en urgence par un poêle à pellets ; ceci va être détaillé dans les comptes ; investissement de près de CHF 10'000.00.

c. Nouvelle Municipalité : on s'est vu la semaine passée, en bon entente, pour discuter et s'attribuer les dicastères. Par un commun accord la vice-syndicature a été attribuée à Christian Millioud et par commun accord également, la syndicature a été attribuée à Vincent Jaquet. Tout ça va être officialisé le 08 janvier 2024, et publié à la connaissance de tous.

d. Travaux de RC : Il constate que les travaux en route sur la RC entre Corcelettes et Concise sont en cours de réalisation. Ceux-ci vont intégrer des bandes cyclables. Les travaux vont continuer jusqu'à fin 2024, voire début 2025 ; il y aura une année de perturbations sur la RC. La commune a sollicité un devis pour connaître le coût de la réfection du tronçon communal de la RC. Evaluation du coût : CHF 750'000.00, donc on a décidé de laisser passer pour l'instant, de prévoir ceci pour la prochaine législature, à fixer dans le prochain plafond d'endettement.

e. Comptes : Le canton a changé la façon dont on présente les comptes communaux. Notre commune va faire ce changement de mode de comptabilité pour 2026 ; la durée des amortissements va changer, donc nous n'aurons plus le choix de choisir la durée des amortissements.

f. Niveau du Lac : le lac est récemment monté en crue ; mais moins haut qu'en 2021.

g. Station pompage eaux usées des Grèves : problème critique, quand le lac déborde, les égouts ne fonctionnent plus ; problème détecté en 2021, avec une probabilité de retour de crue évalué à 30, 40, ou 50 ans. Nous pensions avoir le temps de sécuriser ces installations. Ce n'est malheureusement pas le cas. Nous allons rapidement étudier les différentes solutions possibles pour résoudre ce problème.

h. Risque de pénurie de l'électricité Nous sommes certainement passés à côté de ce risque actuellement, selon le Conseil Fédéral, mais restons vigilent.

i. Tarification de l'eau : nous sommes toujours en négociation avec Concise ; pour l'arrosage agricole et viticole la tarification sera inchangée par rapport à cette année.

j. Vincent remercie M Fabrice Neyroud pour les trois mois précédents ; pour un regard neuf, un regard extérieur. Il exprime la bienvenue à ses trois nouveaux collègues de la Municipalité. M Neyroud prend la parole et s'adresse à la salle. Il dit qu'il a ressenti beaucoup de plaisir ces trois mois dans le village, et de travailler avec cette petite équipe, et de remettre les choses sur les rails. Il nous souhaite bien du courage, et nous encourage à travailler ensemble pour le bien de tous, et pour le meilleur de la commune, en prêtant une attention particulière à la communication bienveillante.

10. Propositions individuelles et interpellations

a. EMS : Philippe Humbert informe que le projet de l'EMS avance bien, que les documents sont auprès du Conseil d'Etat pour étude ; qu'il y aura une présentation publique l'année prochaine ; c'est un projet intéressant. Il déplore à plusieurs reprises qu'il n'y avait pas de représentant de la municipalité présent à la séance ouverte de l'EMS pour les voisins immédiats. Christian Millioud, municipal, précise que pour le soir où les voisins étaient invités, il a été en contact avec l'EMS et on lui a expliqué que la présence de la Municipalité n'était pas attendue, et qu'il n'était pas nécessaire d'être présent.

b. Représentant conseil des écoles : Claude Daerendinger nous donne un rapport sur la situation : il y a eu une assemblée au mois de juin ; il partage les chiffres suivants regardant l'association : à peu près 12'000 habitants, 1'416 élèves ; 412 habitants à Corcelles, parmi eux 47 élèves ; le coût pour la commune est de CHF 200'000.00 pour l'année '23/24. Le budget pour l'ASIGE est de plus de CHF 6 millions, avec 1,6 million pour les transports, 3,5 millions pour les bâtiments. Le projet de campus à Champagne : Le collège provisoire est en procédure, mais le projet peut prendre un peu de retard,

Olivier Golay demande un rapport régulier au Conseil général des représentants aux associations intercommunales. Rapports à mettre à l'ordre du jour, que cela soit formalisé. Le Président va en tenir compte ; il note que les Ecoles et l'ACRG sont toujours prévu pour discussion sous la section '**Propositions individuelles et interpellations**' de l'OdJ. Les autres associations sont sous la Municipalité.

c. ACRG : Pascal Di Gruttola dit qu'il était excusé cette année, qu'il n'y a pas grand-chose, que nous avons comme but optionnel est la protection civile et le contrôle des chantiers. Il pose une question au sujet du prix l'eau de l'ACRG ; Vincent Jaquet répond qu'on est en discussion avec Concise, mais on ne peut pas facturer en fonction des M³. On discute un prix inférieur au prix qu'on vend l'eau.

d. Pistes Cyclables : Hans-Ruedi Daerendinger demande des renseignements à propos des pistes cyclables, passent-elles dans le village ? Vincent Jaquet répond que la Municipalité va informer le CG de toute action qui est importante ; les pistes cyclables vont être intégrées au fur et à mesure dans le canton, mais elles vont s'arrêter dans notre secteur à l'entrée et sortie des villages, faute d'espace. Il informe que nous ne prenons pas part aux travaux concernant la RC hors village.

Ivan Dénervaud nous rappelle qu'il y a d'autres routes pour les vélos, dans des coins magnifiques, qui évitent la RC, qui est trop dangereuse.

e. Liste élection municipales : Frédy Stoll remercie les membres qui ont soutenu la liste pour l'élection avec lui (Claude Daerendinger et Didier Zysset) ; il s'est porté candidat dans le souci qu'il n'y ait personne ; il est vraiment content avec les nouveaux municipaux et il propose que nous les applaudissions.

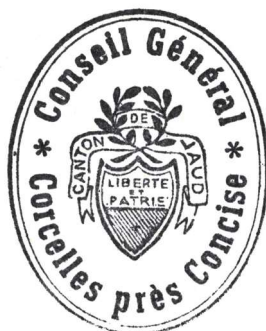
f. Repas traditionnel : Christian Millioud invite les membres du CG dans la tradition de partager un repas de fin d'année, servi après le CG de ce soir.

La parole n'étant plus demandée, Le Président remercie les conseillers(ères) de leur engagement, et leur participation. Il remercie la Boursière, et surtout le travail extraordinaire de Madame Moser, et de Madame Kehrl ; il forme ses vœux de santé pour Anna présente ce soir, que nous sommes ravis de voir parmi nous à nouveau.

La séance est levée à 22:00. La Boursière distribue les jetons de présence.

Le Président

Didier Bourgeois



Le secrétaire

Karl Birthistle



Fait à Corcelles-près-Concise, le 19 décembre, 2023